

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 FEVRIER 2013

COMPTE-RENDU

L'an deux mille treize, le vingt huit février à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 21 février 2013, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Evelyne CLERC, Annick DEVAUD-CHARLES, Dominique BAESJOU et Nicole SINGER ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Claude BRULLON et Jacques DURET.

Etaient absents excusés : Mesdames Véronique HERAUD et Claude CHAUVEAU ainsi que Messieurs Tony BERTHELOT, Alain CLEMENT et Eric LAUNAY.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DURET.

Pouvoirs : Madame CHAUVEAU à Monsieur RAYTON,
Madame HERAUD à Monsieur PALITO,
Monsieur BERTHELOT à Monsieur DURET,
Monsieur CLEMENT à Madame DEVAUD-CHARLES.

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, Directeur des services communaux et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de direction.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, d'ajouter trois questions à l'ordre du jour :

- Autorisation de défendre en justice dans le cadre de la procédure d'appel présentée par l'APIR
- Création d'un poste d'ASVP contractuel pour la période du 25 mars au 24 septembre 2013
- Création d'un poste statutaire d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe avec fonction d'ASVP à compter du 1^{er} septembre 2013

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du 31 janvier 2013.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

2.1 – COMMISSION « ZONE DE MOUILLAGES » DU 22 JANVIER 2013

En l'absence de Monsieur BERTHELOT, Monsieur le Maire relate les travaux du 22 janvier 2013 de la Commission « Zone de Mouillages ».

1. BILAN 2012

1.1. Réalisation 2012

- *Pose de pieux en bois le long de la cale de mise à l'eau*
- *Remise en état des pontons du chenal*
- *Nivellement et cylindrage du terre-plein central du bassin*
- *Remise en place des panneaux de numérotation*
- *Recherches diverses pour :*
 - *Le désenvasement du site*
 - *La mutualisation de l'utilisation du bassin*
- *Point sur l'occupation de la zone*
 - *28 places libres dans le bassin de mouillages*
 - *Toutes les places occupées dans le chenal*
 - *Liste d'attente pratiquement résorbée*

2. PROJET 2013

2.1. Tarifs 2013

La nouvelle grille tarifaire a été adoptée par le Conseil Municipal de décembre 2012. Elle maintient les tarifs pour la zone de mouillages du bassin et augmente les locations pour les pontons du chenal afin de faire face aux travaux d'entretien qui seront effectués cette année encore.

2.2. Budget 2013

Le budget qui sera proposé au vote du Conseil Municipal laisse apparaître une capacité de financement d'entretien à hauteur de 25000 euros. Cette somme servira à financer la réparation des pontons car il reste quelques pontons à consolider. Une fois réalisés ces derniers travaux de rénovation, l'ensemble des pontons du chenal auront été revus.

2.3. Le désenvasement

L'AEMA (Association des étangs et marais) a acquis début 2013 une pelleteuse amphibie. Cet engin très attendu pourrait répondre à nos besoins de désenvasement progressif du chenal dans un premier temps, puis du bassin. Toutefois, pour être opérationnelle, l'association doit encore acquérir un équipement supplémentaire : un godet de dévasage. Une fois cet investissement réalisé, nous proposons de réaliser un essai sur site. Les premiers devis font état d'un coût de 5523 euros par marée. Une

campagne de 3 marées pourrait être réalisée en 2013.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Mutualisation des emplacements

Compte tenu du nombre croissant d'abandons de places de mouillages du bassin de Goisil (28 places libres), il est nécessaire de trouver auprès de partenaire portuaire des solutions pour maintenir un niveau de remplissage correct et pérenniser l'équilibre financier

Dans ces objectifs, contact a été pris avec le port de plaisance de La Rochelle. Cette rencontre pourrait aboutir sur des locations à l'année (une vingtaine) au port des minimes.

3.2. Kite Surf

L'activité kite Surf sur la zone de Goisil s'est intensifiée cette année encore. C'est aujourd'hui un lieu d'entraînement pour des sportifs de haut niveau durant les mois d'hiver.

Toutefois l'activité semble plus difficile à pratiquer en période estivale. Il est notamment difficile aux kite surfers d'éviter la zone de baignade lors de leur atterrissage dans certaines conditions de vent. Aussi nous proposons qu'après concertation avec les représentants de l'activité, les bouées de la zone de baignade soient déplacées pour laisser un accès le long de la cale en béton.

3.3. Divers

L'Association Amigo remet à la Commission une liste de travaux d'entretien ainsi qu'une réponse de la DREAL sur les 4 projets d'aménagement du bassin imaginés par eux.

Au sujet du désenvasement du bassin, Monsieur le Maire rappelle les problèmes essentiels, à savoir :

- absence de solution acceptable pour l'évacuation des vases dont le coût est estimé à 400 000 €
- rotodévasage non envisageable dans l'immédiat, l'AEMA n'ayant pas, dans l'immédiat, les moyens suffisants pour assurer le service

Il ajoute qu'il est envisagé d'intégrer cette problématique dans le PAPI et le CREZH de la Communauté de Communes.

Le compte-rendu de la Commission « Zone de Mouillages » du 22 janvier 2013 est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.

2.2 – COMMISSION « BATIMENTS COMMUNAUX » DU 1^{ER} FEVRIER 2013

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BRULLON qui explique que la Commission « Bâtiments communaux » s'est rendue sur place le 1^{er} février 2013 pour lister les travaux à réaliser dans le logement de l'école pour pouvoir le louer.

« La Commission inspecte chaque pièce du logement et liste les travaux à envisager afin de pouvoir le mettre en location, de préférence à une famille avec de jeunes enfants.

● Rez-de-chaussée :

- carreler de façon uniforme le sol de toutes les pièces, sauf celle de gauche (salon) dont le parquet est en bon état et en prévoyant une isolation sous la dalle du séjour
- remettre des portes à l'entrée de chaque pièce et prévoir un vitrage sur celle située entre la cuisine et le séjour afin de donner de la luminosité à l'ensemble
- supprimer le passe-plats et la cheminée du séjour
- boucher l'évacuation de hotte située dans la cuisine
- remplacer la baignoire par une douche adaptée aux situations de handicap
- remplacer tous les autres équipements sanitaires : lavabo, évier, cuvette WC, ...
- revoir l'installation électrique de la salle de bain (les prises paraissent trop proches des points d'eau)
- supprimer l'évacuation d'eau de lave-linge dans la salle de bain

● Escalier :

- prévoir une tige de fixation allant jusqu'au plafond pour consolider la rampe d'escalier
- remise en état complète

● Etage :

- installer une salle d'eau avec WC (côté fenêtre) et placard de rangement (à l'entrée) dans la petite pièce située à gauche du palier
- remplacer toutes les portes

● Revêtements muraux :

- à remplacer intégralement par une toile de verre à grain fin peinte

● Fermetures extérieures :

- revoir toute la serrurerie des volets

● Installation électrique :

- à vérifier intégralement

● Isolation :

- vérifier l'isolation en toiture

● VMC :

- à remplacer

- Atelier :

- à laisser en état

- Cour :

- remettre un dauphin au système d'écoulement des eaux de pluies de toiture

Avant tous travaux, il sera indispensable de prévoir un état parasitaire complet et éventuellement un traitement.

Etant donnée l'ampleur des travaux de réhabilitation envisagés, la commission « Bâtiments communaux » souhaite qu'un maître d'œuvre soit désigné. »

Monsieur le Maire explique que ce logement a été attribué en urgence à une famille sinistrée à laquelle Atlantic Aménagement a proposé un relogement temporaire à partir du 1^{er} mai. L'appartement communal sera donc libéré à cette date et il sera alors nécessaire d'y effectuer d'importants travaux de réhabilitation pour pouvoir l'affecter en priorité à une famille avec enfants en âge d'aller à l'école.

Il précise que l'ampleur des travaux nécessite effectivement l'intervention d'un maître d'œuvre, la Commune ne disposant pas actuellement des compétences nécessaires.

Monsieur PALITO propose d'étudier les possibilités d'aides de l'ANAH en interrogeant l'ARIM et Monsieur le Maire précise que l'ARIM dispose d'un bureau d'études qu'il conviendrait de contacter pour assurer la maîtrise d'œuvre du chantier.

L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la Commission « Bâtiments communaux » du 1^{er} février 2013 ainsi que les orientations proposées par Messieurs le Maire et le 1^{er} Adjoint.

2.3 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES DU 14 FEVRIER 2013

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui rend compte des travaux de la Commission Paritaire des Marchés du 14 février 2013.

« L'ouverture du marché du Mail le 13 avril est confirmée malgré une baisse sensible des commerçants intéressés par l'avant-saison (16 l'an passé et 12 cette année), le mercredi étant la journée la moins attractive.

Les portes du marché du Mail et la borne de la place de l'Eglise seront ouvertes les matins de marché à 7 H 15 pour l'installation des commerçants. Ouverture à la clientèle à partir de 8 H 00, arrêt de la vente à 13 H 30 et départ à 14 H 00 pour permettre le nettoyage des espaces.

Le marché du Mail sera nettoyé courant mars par les Services Techniques Municipaux. Les commerçants pourront venir nettoyer leurs bancs entre le 2 et le 9 avril (jours ouvrables), comme d'habitude, prévenir la veille en mairie pour l'ouverture des portes. Les journées des 10 et 11 avril seront réservées aux Services Techniques pour un dernier nettoyage.

En ce qui concerne le Mail, la fermeture est prévue le 2 septembre car les travaux pourraient commencer. Les commerçants auront jusqu'au 9 septembre pour démonter les bancs et récupérer le matériel, au-delà, l'électricité sera coupée et il sera difficile de travailler.

B. TURBE informe les membres de la commission que cette année, c'est une entreprise (Ré-Net) qui sera chargée de nettoyer le marché du Mail ; cela devrait faciliter l'organisation de l'emploi du temps du placier ainsi que des Services Techniques. Cela présente un moindre coût que l'emploi d'une femme de ménage en Juillet et Août. Celle-ci a par ailleurs été informée de ce changement afin qu'elle puisse chercher un autre emploi pour la saison.

B. TURBE informe également qu'un placier a été recruté pour les 6 mois de saison, il prendra ses fonctions pour l'ouverture du printemps. C'est une personne qui a déjà l'expérience de la fonction.

Lors de la dernière commission nous avons validé le principe d'un abonnement afin de fidéliser nos commerçants et d'organiser au mieux le remplissage des marchés. C. CHARTREL et B. TURBE présentent des documents préparés par elles et demandent à A. DELPECH et F. CAILLAUD, toutes deux commerçantes, si les fiches et le courrier explicatif sont suffisamment clairs. Pour F. CAILLAUD qui travaille déjà avec ce type de document, c'est très clair et A. DELPECH qui ne connaissait pas n'y voit que des avantages. Ces documents seront donc bientôt envoyés aux commerçants et les abonnements commenceront dès avril 2013. Les membres de la commission estiment que la caution de 500 euros n'est plus nécessaire puisque les règlements des droits de place seront faits par anticipation sur la période.

Par un récent courrier, A. BRUNETEAU, « La Cave du Marché », nous informait de son arrêt d'activité. Un banc de 6ml est donc libre. Un autre banc (6ml.) pourrait se libérer également car Mme ESCAMES, suite à de grosses difficultés économiques, n'a pas pu payer ses droits de place de la saison 2012. Afin de ne pas la pénaliser, les membres de la commission lui proposent donc d'exercer son activité dans la zone alimentaire à l'extérieur du marché du Mail.

En ce qui concerne les demandes, elles sont peu variées, beaucoup de saucisson sous toutes ses formes. Une demande retient notre attention, c'est celle de Madame CHUPIN qui propose de la sardine à la fleur de sel de l'Ile de Ré en conserve, demande qui serait associée à celle de Monsieur PARANT qui propose des saucissons aromatisés. Tous deux (conjoint) auraient besoin de 6 ml. B. TURBE doit les contacter pour plus de précisions et s'ils sont intéressés, ils prendront un des deux bancs libres. Pour l'autre banc, la commission choisit d'attendre encore un peu : une offre intéressante peut encore arriver.

Un autre commerçant a connu des difficultés pour régler ses droits de place mais c'est en cours. La commission lui propose donc un règlement au quotidien auprès du placier. Celui-ci accepte avec soulagement.

B. TURBE informe la commission que Mademoiselle MARY dont nous avons accepté la candidature pour la vente de produits régionaux, n'est pas joignable. Elle s'inquiète un peu quant à ses motivations.

B. TURBE a également envoyé un courrier à Monsieur FORME, boucher-charcutier, pour lui demander de s'engager par écrit à être présent à chaque jour de marché pour la saison 2013. Des absences répétées remettraient en cause l'attribution d'un banc dans la grande halle du futur marché.

Madame DELVAUD, « l'épicerie du phare », a renouvelé sa demande de vente de salaisons catalanes. Cette demande a déjà été rejetée en 2012. Pour cette année la commission choisit

d'attendre encore un peu, afin que les autres demandes soient traitées. Un autre marchand de saucisson « La Bistouquette » est également en attente.

Marché du centre village : Les demandes pour le printemps arrivent. B. TURBE informe la commission que la fleuriste, Mademoiselle ROLLAND, n'a pas réglé ses droits de place, il sera difficile de l'accepter cette année.

Laure TRICHARD renouvelle sa demande d'installation au marché du centre village mais demande 9 ml au lieu de 6ml. Les membres de la commission estiment que le nouvel équipement de celle-ci dépasse déjà les 6 ml. Qu'il y a peu d'espace sur ce marché et qu'il faut le partager. Les 9 ml. sont donc refusés. Laure TRICHARD pourra travailler dans les mêmes conditions que l'an passé.

Le marchand d'olives, Monsieur DEBHABA, n'a pas réglé ses droits de place de l'an passé. Si ce n'est pas fait avant fin avril 2013, l'espace qui lui a été attribué sera proposé à un commerçant rochelais (produits identiques) dont la candidature est en attente.

Il faudra rappeler à Madame QUENEHEN, qu'elle ne peut vendre d'autres produits que les melons (pas de fruits, pas de confiture, pas de jus de fruits).

Un vendeur de boissons non alcoolisées, à triporteur, demande l'autorisation de s'installer sur le marché, en bordure de route, de piste cyclable... La commission n'y est pas favorable mais laisse à Monsieur Le Maire le soin de prendre une décision.

B. TURBE invite les membres de la commission à donner un avis quant à l'installation du manège GRELLIER sur le plateau du futur marché du Mail. Le cabinet BLANCHET a besoin de propositions afin d'implanter les branchements forains. Deux emplacements sont proposés

- un entre la halle d'été et le muret de moellons, un peu à cheval sur le cheminement,

- un autre à l'opposé du marché sur le plateau forain, près de local France Telecom. »

Au sujet des manèges du Peu Ragot, Monsieur le Maire rappelle que les installations se situent sur une propriété privée et non sur le domaine public communal et qu'il prévoit une rencontre avec la famille GRELLIER en présence de l'APSC afin d'envisager un échéancier d'amélioration de l'aspect du site, notamment hors saison.

Concernant les terrasses, Madame TURBE déplore l'augmentation des impayés en 2012 et Monsieur le Maire indique que le Café de la Plage est maintenant fermé, que le Grain de Sable est repris en conservant l'activité de restauration et que l'hôtel « Perle de Ré » (anciennement Hôtel de la Plage) a actuellement quelques problèmes de mise en conformité.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve le compte-rendu de la Commission Paritaire des Marchés du 14 février 2013.

3 - PHASE 2 DE RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Afin d'assurer le financement de la phase 2 de la restructuration de l'îlot de la mairie concernant les travaux lourds de réhabilitation du bâtiment de la mairie qui se dérouleront en 2013-2014, le Conseil Municipal unanime charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2013 selon le plan de financement suivant.

Travaux	889 582,19 €	DETR (plafond)	120 000,00 €
		Conseil Général	61 305,00 €
		Emprunt	350 000,00 €
		Autofinancement	358 277,19 €
Total des dépenses	889 582,19 €	Total des recettes	889 582,19 €

4 - ETUDE D'AMENAGEMENT DE L'ARRIERE PLAGES DES PRISES – SUBVENTION A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur le Maire rappelle que l'Office National des Forêts (ONF) est propriétaire de l'intégralité du site des Prises, parking et bois, et que la convention cadre signée le 12 septembre 2012 prévoit que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré gère ce site, tant au niveau du stationnement que des déplacements et des sanitaires.

Il explique que l'ONF propose de diligenter une étude d'aménagement du site pour 17 400,00 € et de mettre en place une charte graphique et de mobilier pour 1 625,00 €, le plan de financement prévisionnel en étant le suivant :

Communauté de Communes (60 %) 11 415,00 €

Conseil Général (20 %) 3 805,00 €

Commune (20 %) 3 805,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'accorder une subvention de 3 805 € à l'Office National des Forêts dans le cadre du projet d'aménagement de l'arrière plage des Prises et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « Ecotaxe » au titre de l'exercice 2013. L'Assemblée charge par ailleurs Monsieur le Maire de mener à bien cette décision en signant tous documents nécessaires.

5 - DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Maire explique que, par délibération du 13 décembre 2012, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime a accepté l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique (CARA) pour la compétence « eau potable » et propose d'accepter cette nouvelle adhésion.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne son accord à l'adhésion de la CARA conformément à la délibération du Comité Syndical précitée.

6 - CALENDRIER D'APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 institue une nouvelle organisation de la semaine scolaire au service de l'intérêt premier de l'enfant et en donne les explications.

Les heures d'enseignement seront dorénavant organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi matin, à raison de 5 H 30 maximum par jour et de 3 H 30 maximum par demie-journée sachant que la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 H 30. Elles totaliseront 24 heures.

Des activités pédagogiques complémentaires seront organisées par groupes restreints d'élèves à raison de 1 heure 30 par semaine

- pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

La réforme des rythmes scolaires prévoit également la mise en œuvre d'un Projet EDucatif Territorial (PEDT), élaboré à l'initiative de la Collectivité et associant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'Etat concernées (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville, ...), associations, institutions culturelles et sportives, etc.

Le but du PEDT est de tirer partie de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire de façon à offrir à chaque enfant un parcours éducatif et de qualité.

Le temps dévolu au PEDT varie de 1 heure 30 à 3 heure par semaine selon si l'enfant bénéficie d'activités pédagogiques complémentaires ou non. Il s'agit d'un temps à inclure dans les activités périscolaires.

La mise en œuvre de la réforme doit donner lieu à une organisation concertée au niveau local entre les Maires et les Conseils d'Ecole avant d'être transmise au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) afin qu'il consulte les services du Département, compétent en matière de transports scolaire.

Le décret prévoit une application dès la rentrée de septembre 2013 ; toutefois, après avoir saisi pour avis le Département avant le 10 mars 2013, le Maire pourra, au plus tard le 31 mars 2013, faire part au DASEN de son souhait de reporter cette application à la rentrée 2014.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de concertation entre les enseignants, les représentants des parents d'élèves, l'association des parents d'élèves et les conseillers municipaux s'est déroulée le 14 février dernier au cours de laquelle l'unanimité des présents a souhaité le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. En effet, il a été estimé que l'élaboration et la mise en place d'un PEDT doit avoir pour seul objectif l'intérêt des enfants de l'école, ce qui nécessite l'élaboration d'un programme cohérent et concerté et la création d'une « source » d'intervenants compétents dans différents domaines : sports (basket, voile, gymnastique, ...), loisirs (peinture, sculpture, photographie, ...), culture (lecture, muséographie, ...), ...

Pour respecter cette finalité qu'est l'intérêt et l'épanouissement des enfants de chaque village, il estime qu'un travail de mutualisation des compétences disponibles au niveau du territoire insulaire est incontournable et que c'est également une chance pour les enfants en matière d'éveil.

Monsieur le Maire explique que la mise en place d'un tel projet demande du temps si l'on souhaite qu'il soit élaboré dans l'esprit de la Loi et qu'en conséquence il envisage de solliciter le DASEN pour obtenir le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 pour la Commune de La Couarde-sur-Mer.

Il ajoute que le futur agent bibliothécaire trouvera certainement sa place dans le Projet Educatif Territorial qui sera élaboré.

7 - AUTORISATION DE DEFENDRE EN JUSTICE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2010, sur demande du Préfet, il a été amené à prendre un arrêté portant interdiction de camper sur les parcelles privées des zones de La Davière, Le Fief de La Passe, Le Fief de La Davière, La Garenne de La Davière, Les Champs de La Bouteille et La Fichette du fait de la dangerosité de ces zones suite à la destruction partielle de la digue du Boutillon par la tempête «Xynthia et rappelant également l'existence préalable de cette interdiction du fait du classement ou de l'inscription de ces sites.

Il indique que cette décision a fait l'objet d'un recours de l'APIR auprès du Tribunal Administratif de Poitiers qui, dans son jugement du 25 octobre 2012, l'a rejeté.

L'APIR a en conséquence saisi la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en vue d'obtenir la réformation du jugement en 1^{ère} instance et l'annulation de l'arrêté municipal du 29 avril 2010.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime charge Monsieur le Maire de défendre les intérêts de la Commune dans ce contentieux et indique que Maître Valérie BROSSIER sera désignée comme avocate pour l'aider dans cette tâche, sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.

8 – CREATION D'UN POSTE SAISONNIER AU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Afin de faire face aux besoins saisonniers pour assurer la sécurité et la tranquillité publique dès le week-end de Pâques, le Conseil Municipal, sachant que les crédits budgétaires sont suffisants, décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe avec fonction d'agent de surveillance de la voie publique pour la période du 25 mars au 24 septembre 2013 et charge Monsieur le Maire de recruter l'agent qui sera affecté à ce poste.

9 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE AVEC FONCTIONS D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ du Brigadier Chef Principal de Police Municipale en fin d'année 2012 et son remplacement par un Gardien de Police

Municipale. Il ajoute que, jusqu'alors, la Commune recrutait 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) sur 6 mois en saison et propose de remplacer ces 2 postes saisonniers par un poste statutaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les crédits budgétaires étant suffisants, l'Assemblée délibérante unanime décide de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe avec fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à compter du 1^{er} septembre 2013 et charge Monsieur le Maire de recruter l'agent qui sera affecté à ce poste.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

10.1 – PERIODE DE FONCTIONNEMENT DE L'HORODATEUR DU MAIL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 DECEMBRE 2012

Monsieur PALITO explique que la délibération du 13 décembre 2012 relative aux tarifs communaux 2013 comporte une erreur qu'il convient de rectifier au sujet de la période de fonctionnement de l'horodateur situé sur le parking du marché du Mail.

Il propose donc au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité de préciser que la période de fonctionnement de cet équipement est limitée aux mois de juillet et août, tous les jours de 8 H 00 à 13 H 00, et que le reste de l'année, le stationnement est libre et gratuit.

10.2 – ECOLE DE VOILE DES PRISES – RENOUELEMENT AOT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de renouvellement d'occupation du domaine public par l'école de voile des Prises et propose d'émettre un avis favorable sous réserve des contraintes liées au site et du respect du schéma d'aménagement des installations temporaires de plages mis en place par la Communauté de Communes de l'île de Ré.

10.3 – STAND UP PADDLE LES PRISES – RENOUELEMENT AOT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de renouvellement d'occupation du domaine public par l'école de stand up paddle des Prises et propose d'émettre un avis favorable sous réserve des contraintes liées au site et du respect du schéma d'aménagement des installations temporaires de plages mis en place par la Communauté de Communes de l'île de Ré.

10.4 – DECISIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2013

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de décisions du Conseil Communautaire de l'île de Ré prises lors de sa réunion de l'après-midi même.

- Afin de pallier la disparition des aides du Département, mise en place d'un fonds de concours en faveur des Communes pour la construction de salles de sport ouvertes aux ressortissants des autres Communes de l'île sous réserve qu'un même type d'équipement n'existe pas déjà sur le territoire insulaire. Le montant de ce fonds est fixé à 30 % du coût du projet plafonné à 700 000 € par période de 5 ans.

- Mise en place des comités de suivi du SCOT et de l'Ecotaxe.
- Limitation à 5 du nombre de passages déchetteries pouvant être achetés en sus des 20 passages gratuits par an.

10.5 – ZONES D'AMENAGEMENT DIFFERE (ZAD)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, le SCOT étant exécutoire et le PADD ayant été discuté, il envisage maintenant de créer des ZAD pour l'extension de la zone artisanale et le secteur des bâtiments agricoles. Il précise que ces questions feront l'objet d'un prochain travail, permettant ainsi de figer le foncier sur les espaces définis.

10.6 – ETABLISSEMENT « LA PERGOLA »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le gérant de « La Pergola » a adressé une demande visant à faire passer sa jauge de 279 à 879 personnes. Il explique que le dossier fourni étant très règlementaire mais n'abordant absolument pas les volets concernant la sécurité des personnes et les nuisances, notamment sonores, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, il a saisi les services préfectoraux pour avis afin de l'aider dans sa décision.

Monsieur le Maire ajoute qu'il consultera le Conseil Municipal avant d'émettre un avis définitif sur cette demande.

10.7 – PROCHAINES REUNIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines dates de réunion.

- ▶ Réunion publique de présentation du PADD : le 12 mars 2013 à 18 H 30
- ▶ Conseil Municipal : le 28 mars 2013 à 18 H 00 (a priori)

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 19 H 45.